

BURDINNE. — Un arrêté ministériel du 25 octobre 2011 approuve la délibération du conseil communal de Burdinne du 26 mai 2011 visant à confier à l'intercommunale Intradet la collecte de la fraction organique et résiduelle des ordures ménagères ou assimilés et la collecte des encombrants, des sapins de Noël et la vidange des poubelles publiques.

HAVELANGE. — Un arrêté ministériel du 26 octobre 2011 annule la délibération du collège communal de Havelange du 21 septembre 2011 par laquelle il attribue le marché par appel d'offres général relatif au renouvellement du portefeuille d'assurances pour une durée de trois ans à Ethias Assurances SA.

ITTRE. — Un arrêté ministériel du 3 novembre 2011 approuve la délibération du 20 septembre 2011 par laquelle le conseil communal d'Ittre a décidé de souscrire des parts dans le capital de Sedilec (second tour) pour un montant de € 47.300.

LA LOUVIERE. — Un arrêté ministériel du 3 novembre 2011 approuve la délibération du 26 septembre 2011 par laquelle le conseil communal de La Louvière a décidé de souscrire des parts A au capital de l'intercommunale IMIO pour un montant de € 1.855.

METTET. — Un arrêté ministériel du 25 octobre 2011 annule la délibération du 28 avril 2011 par laquelle le conseil communal de Mettet marque son accord de principe de vendre de gré à gré à M. Pierre Demeure un terrain communal situé rue Hennevauché, 1^{re} division, section I^{re}, 182C, au prix de € 400.000.

SAMBREVILLE. — Un arrêté ministériel du 28 octobre 2011 approuve la délibération du 20 septembre 2011 par laquelle le conseil communal de Sambreville a décidé de souscrire des parts A au capital de l'intercommunale IMIO pour un montant de € 1.855.

THUIN. — Un arrêté ministériel du 28 octobre 2011 annule la délibération du collège communal de Thuin du 6 juillet 2011 par laquelle il attribue les deux lots du marché relatif à l'acquisition de fournitures classiques (livres et manuels scolaires) pour les enseignements maternel et primaire aux entreprises Gai Savoir, Van In, Librairie Molière et Libris Agora.

WALHAIN. — Un arrêté ministériel du 25 octobre 2011 annule la délibération du conseil communal de Walhain portant l'objet « Enseignement : délibération du collège communal du 28 septembre 2011 portant désignation d'un maître spécial temporaire de religion islamique à raison de 4 périodes par semaine du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 - Ratification ».

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2011/205754]

Protection du patrimoine

CINEY. — Un arrêté ministériel du 16 septembre 2011 classe comme monument le tilleul dit « Tilleul de Conjoux », situé au lieu-dit « Baraque de Conjoux » à Conneux, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

Une zone de protection est établie conformément aux dispositions de l'article 209 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 23 septembre 2011 classe comme monument la « Maison du Léopard » sise Feronstrée II, en ce compris : l'intégralité du bâtiment central, intérieur et extérieur, l'intégralité de l'ancienne tourelle d'escalier, intérieur et extérieur, l'intégralité du petit corps de logis, intérieur et extérieur, et les cloisons intérieures, la façade arrière, la charpente et les pignons de la partie du bâtiment vers Feronstrée, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

Une zone de protection est établie sur les biens cadastrés à Liège, 10^e division, section C, n^{os} 1287C (p.p. de 4 a 62 ca), 1289C (6 a 5 ca), 1289D (22 ca) et 1290C (2 a 42 ca), conformément aux dispositions de l'article 209 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.